



Communauté de Communes

Délibération n°2024/097

Date d'envoi convocation : 27/06/2024

Nombre de conseillers

En exercice : 75

Présents : 51

Absents : 29

- dont suppléés : 5

- ayant donné pouvoir : 13

Votants : 64

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures trente, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Maine Saosnois, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Frédéric BEAUCHEF, à Marolles-les-Braults.

Présents :

CHAILLOU Géraldine, FONTENAY Vincent, MEUNIER Fabrice, PLEVER Marie-Laure, LEMONNIER Thierry, JARRY Laëticia, LECESVE Loïc, BOTHEREAU Laurent, CHEDHOMME Christian, BOULAY-BILLON Sylvie, COUDER Michel, MANUEL Patrick, NICOLAS Philippe, PENISSON Claudine, ASSIER Yveline, MAURASIN Olivier, DE PIEPAPE Guy-René, LETAY Jean-Yves, BEAUCHEF Frédéric, ETIENNE Jean-Michel, MARCADÉ Arlette, PLESSIX Sandrine, DEROYE Christelle, GARNIER Anne-Marie, COCHIN Jean, TRIGER Jacqueline, TOUZARD Olivier, JEUSSELIN Hubert, MORIN Luc, GUIBERT Jean-Denis, MOULARD Claudie, BOSSEAU Lucien, MORIN Claude, GODIMUS Jean-Luc, DUBREUIL Sylvie, de VILMAREST Eric, CENEE Jean-Marie, FORTIN Pierre, RICHARD Philippe, MONCEAUX Léopold, CHED'HOMME Michel, CHARTIER Philippe, GOSNET Patrick, POISSON Roger, MICHEL Bernard, TISON Gaëlle, COLIN Serge, BOURMAULT André (*suppléant*), GODMER Joël (*suppléant*), Gérard LANTENOIS (*suppléant*), DENDELEUX Michel (*suppléant*), FRENEHARD Bruno (*suppléant*)

Absents excusés :

- GAUTIER Catherine donnant pouvoir à CHAILLOU Géraldine
- MAUTIN Guillaume donnant pouvoir à JARRY Laëticia
- COURTAN Nathalie donnant pouvoir à LEMONNIER Thierry
- AMBROIS Katia donnant pouvoir à MANUEL Patrick
- HASTAIN Mélanie donnant pouvoir à FORTIN Pierre
- EVRARD Gérard donnant pouvoir à BEAUCHEF Frédéric
- BELLUAU Francis donnant pouvoir à GARNIER Anne-Marie
- LEROI Annick donnant pouvoir à de VILMAREST Eric
- AUBRY Geneviève donnant pouvoir à DEROYE Christelle
- CHALM GOUC Jocelyne donnant pouvoir à RICHARD Philippe
- VOVARD Dominique donnant pouvoir à DUBREUIL Sylvie
- CHOPLIN Jean-Bernard donnant pouvoir à BOTHEREAU Laurent
- COSME Guy donnant pouvoir à TISON Gaëlle
- CORNUEIL Didier remplacé par BOURMAULT André suppléant
- MENAGER Fabienne remplacée par GODMER Joël suppléant
- MULOT Jean remplacé par FRENEHARD Bruno suppléant
- DUTERTRE Annick remplacée par Gérard LANTENOIS suppléant
- CRINIER Loïc remplacé par DENDELEUX Michel suppléant
- CECONI Nadine, BOTTRAS Thierry, SEILLE Bernard, LOISEAU Christophe, CHAMPCLOU Pascal, MICHEL Bernard

Absents :

BASSELOT Patrice, ANDRY Virginie, FROGER Barbara, ORY Margaux, DELAUNAY Jérôme,

Secrétaire de séance : TISON Gaëlle



Communauté de Communes

Délibération n°2024/097

➤ **COMPETENCES STATUTAIRES : AVENANT PROCES-VERBAL TRANSFERT ENFANCE-JEUNESSE MAMERS**

Par courrier du 23 mai dernier, la commune de Mamers nous a informés de son projet d'installer un terrain de padel sur son territoire. Plusieurs sites ont été envisagés et le plus adapté se situe à proximité de la piscine municipale sur l'emprise du terrain de l'ALSH élémentaire Les Copains Malins où se trouve son terrain de foot. Ce terrain a été transféré au 1^{er} janvier 2018 à la Communauté de communes lors de la prise de compétence Enfance-Jeunesse.

Ainsi, il est proposé de modifier l'emprise du terrain affecté à l'ALSH pour permettre à la commune de réaliser son projet de padel et de profiter de cette modification pour inclure une partie nécessaire à la réhabilitation de l'Espace Jeunesse qui jouxte cet espace.

Les espaces sont délimités sur le plan qui a été adressé à tous les conseillers communautaires.

La commission Travaux, réunie le 20 juin dernier, a émis un avis favorable, néanmoins la commission souhaite que lors de ses travaux de padel, la commune mette à niveau une partie du terrain de l'ALSH pour pouvoir y réaménager son terrain de foot.

La commission Enfance-Jeunesse, réunie le 27 juin 2024, a également étudié cette demande.

Le Président demande au conseil de se prononcer et de l'autoriser à signer l'avenant à ce procès-verbal de transfert.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, à l'unanimité

- **APPROUVE** la proposition de modification du procès-verbal de transfert de la compétence enfance-jeunesse avec la ville de Mamers, pour prendre en compte la nouvelle délimitation de l'emprise du terrain transféré ;
- **DEMANDE** à la Ville de Mamers de réinstaller les buts du terrain de foot de l'ALSH ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant au procès-verbal de transfert avec la ville de Mamers et toutes les pièces nécessaires.

L'emprise du terrain transféré est annexée de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président

Frédéric BEAUCHEF